



**Dites oui au confort
d'une rénovation globale
avec ERP+**

Réunion publique Mairie du VI^e arrondissement
20 mars 2025



INTRODUCTION DES ÉLU.E.S

Mairie du 6



Paul MARIA

Conseiller d'arrondissement délégué au Développement économique et commercial



INTRODUCTION DES ÉLU.E.S

Ville de Paris



Dan LERT

Adjoint à la maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie



Antoine GUEGUEN

Chef du Bureau de l'Habitat Durable - Direction du Logement et de l'Habitat



ÉCO-RÉNOVONS PARIS+ : ce qu'il faut retenir



Un **dispositif lancé par la Ville de Paris** en septembre 2022 **pour une durée de 4 ans**, en partenariat avec l'Anah et l'Agence Parisienne du Climat, **pour aider les propriétaires parisiens à éco-rénover leur immeuble**



Porte d'entrée d'ERP+

Conseiller ERP+



QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Un dispositif ouvert



Toutes les copropriétés parisiennes
qui souhaitent

Réaliser un projet de
RENOVATION GLOBALE
adapté*

Améliorer
le **confort des logements**
été comme hiver

*aux caractéristiques de chaque immeuble et aux besoins
des occupants

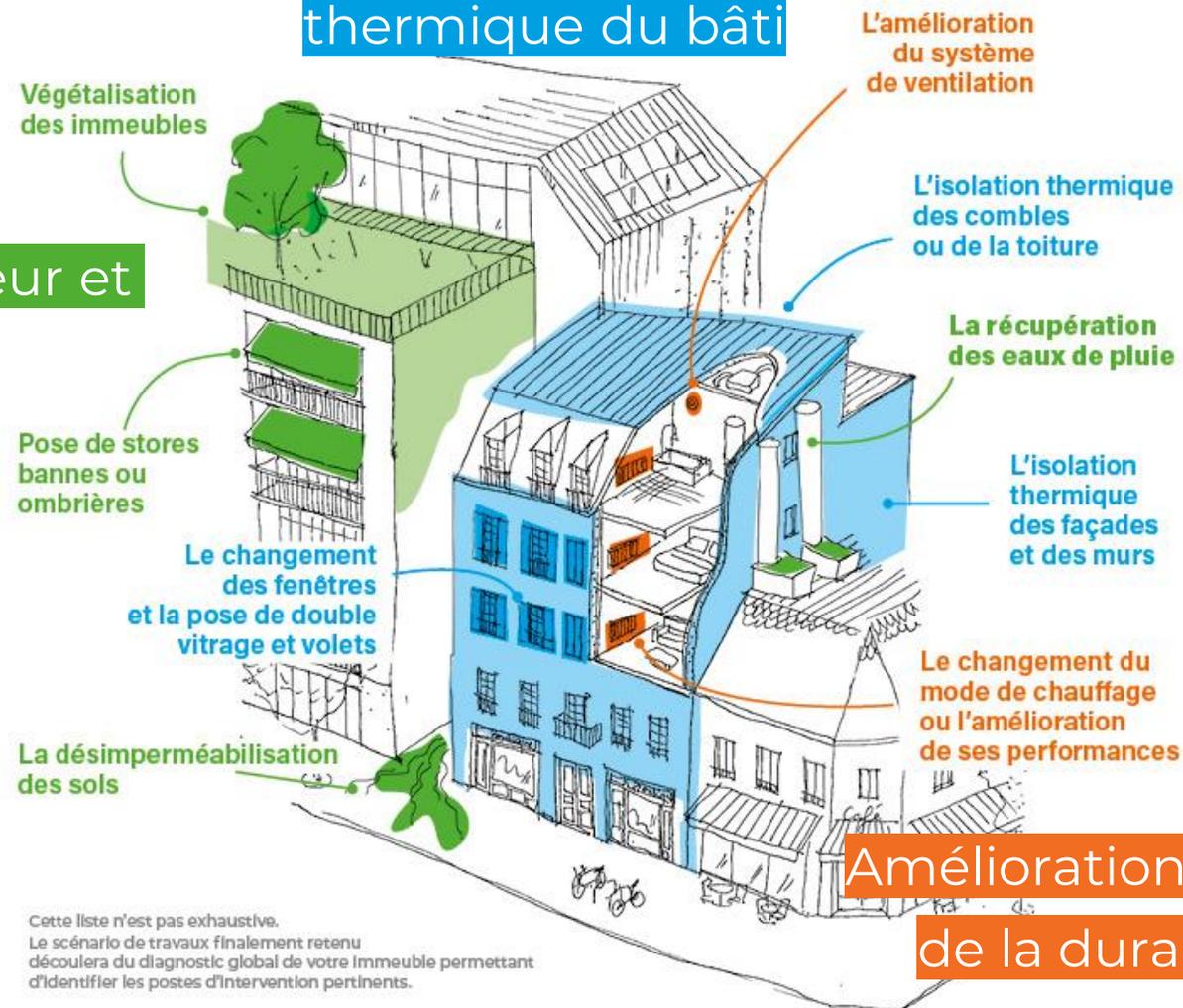
QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES ?



Amélioration de l'enveloppe

thermique du bâti

Création d'îlots de fraîcheur et
gestion durable



Cette liste n'est pas exhaustive.
Le scénario de travaux finalement retenu
découlera du diagnostic global de votre Immeuble permettant
d'identifier les postes d'intervention pertinents.

Amélioration de la performance et
de la durabilité des systèmes

LES BÉNÉFICES POUR LES COPROPRIÉTAIRES



1

UN CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION DÉDIÉ

Un accompagnement
personnalisé gratuit à
toutes les phases du projet

2

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX

Une assistance
administrative pour les
mobiliser

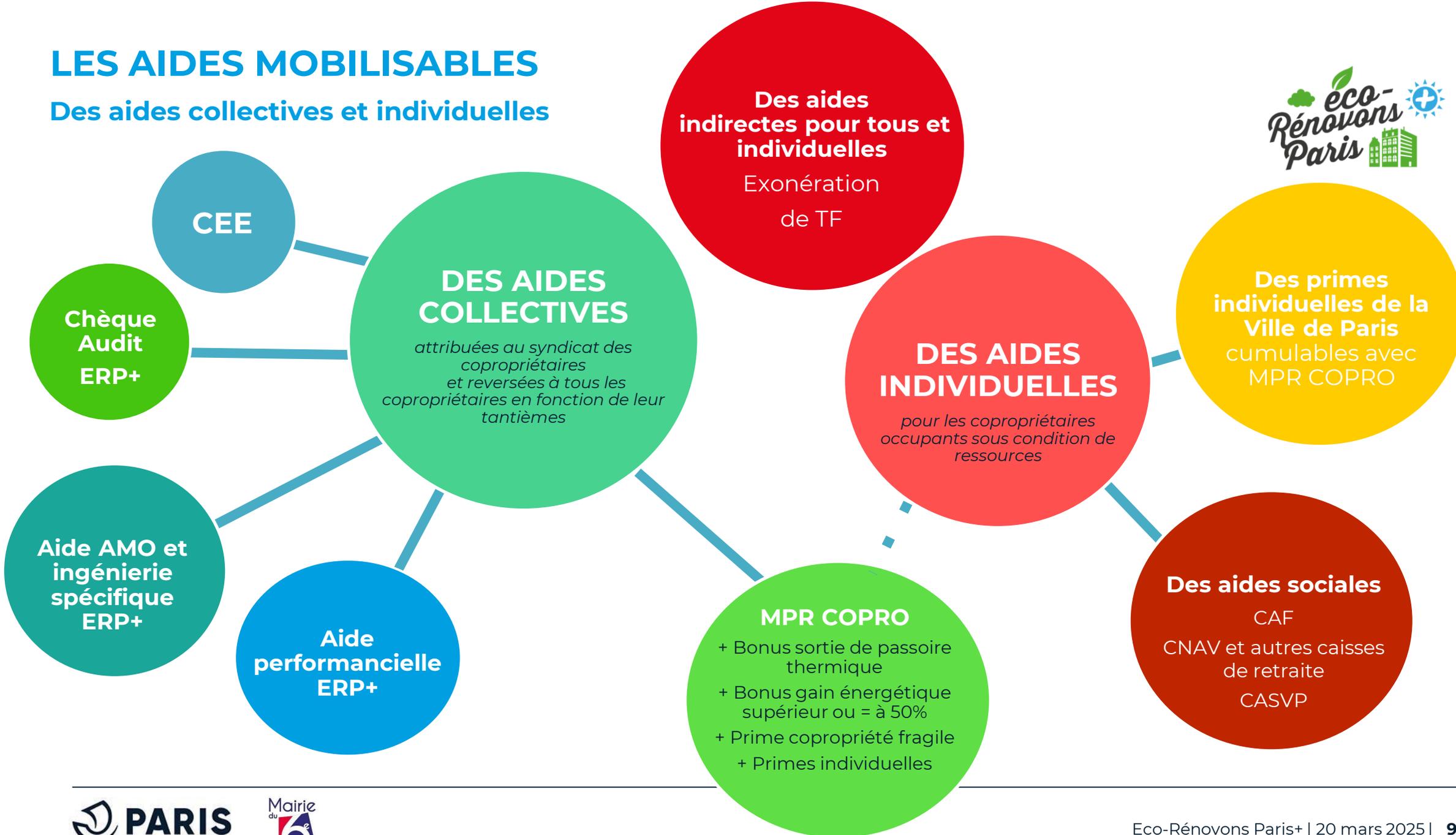


Métropole
du Grand Paris



LES AIDES MOBILISABLES

Des aides collectives et individuelles



ELEMENTS DE BILAN D'ECO-RENOVONS PARIS

Des nombreuses copropriétés déjà engagées et accompagnées depuis 2016



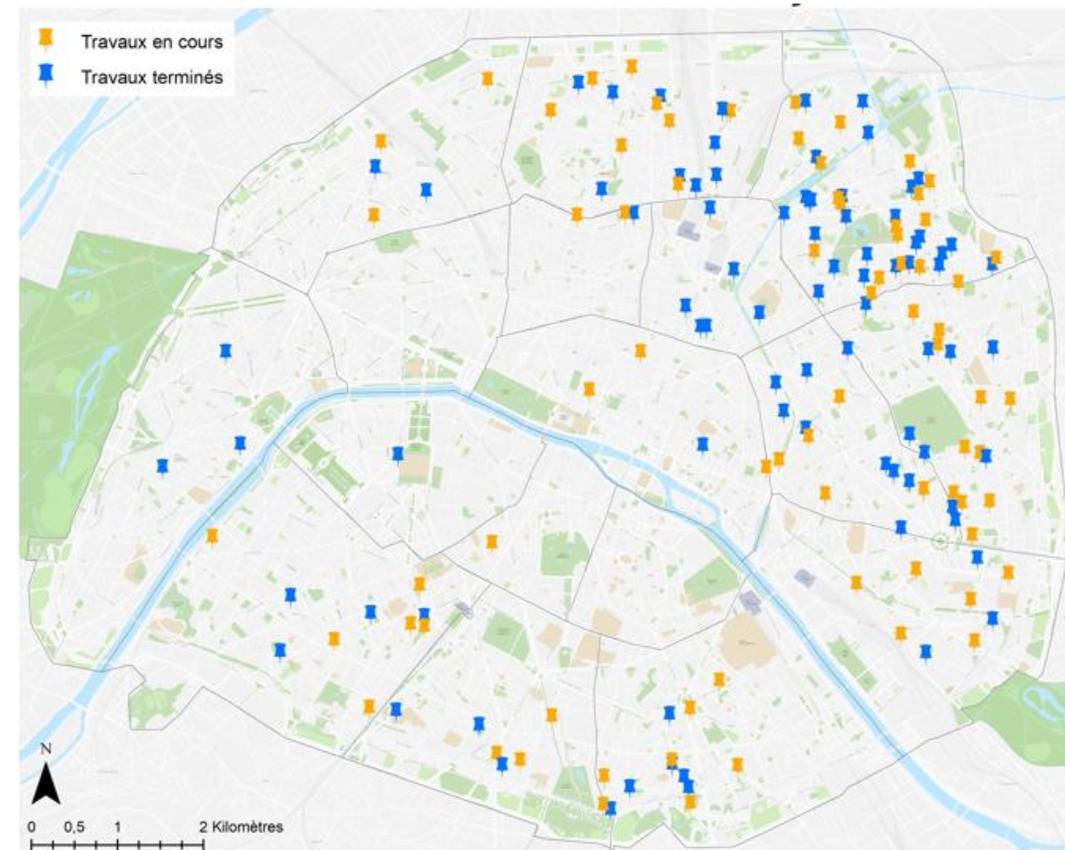
A l'échelle parisienne :

- **929** copropriétés accompagnées (soit plus de 53 583 logements) - **192** nouvelles intégrations en 2024
- **251** projets de travaux votés (soit plus de 17 439 logements)
- **83,3 M d'€** de subventions publiques

Dans le 6^e arrondissement :

- **415** copropriétés sont inscrites sur CoachCopro, dont **172** en 2024
- **68** demandes de subvention au chèque audit accordée par la Ville de Paris.
- **7** copropriétés ont intégré le dispositif Eco-Rénovons Paris.

Chiffres au 31/12/2024



Source : ERP 15 Juin 2023

Voir des exemples de copropriétés rénovées sur <https://paris.coachcopro.com/pages/carte-des-coproprietes-renovees>



Diana BELLO

Chargée de mission accompagnement des copropriétés 6^e et 7^e arrondissement, Agence Parisienne du Climat



JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE ?



1. Je m'inscris sur CoachCopro via ecorenovonsparis.fr



Le conseiller référent de votre arrondissement vous recontactera

2. Je structure ma démarche et mobilise les copropriétaires



Un conseiller éco-rénovation de l'Agence Parisienne du Climat (APC) vous accompagne

3. Le projet de ma copropriété passe en **commission ERP+**

Critère de sélection: existence d'un potentiel technique d'amélioration énergétique global et volonté collective d'engager des travaux ambitieux

JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE ?

Structurer ma démarche et mobiliser les copropriétaires avec l'Agence Parisienne du Climat autour d'un projet de rénovation globale



- 1. Constituer un groupe projet** pour informer, recenser les besoins des copropriétaires et recueillir leurs avis
- 2. Réaliser/actualiser un audit ou diagnostic technique global (DTG) *Chèque à l'audit de 5000 €***
 - Evaluer les besoins d'entretien et le potentiel d'amélioration thermique et environnementale
 - Proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants
- 3. Choisir un scénario de rénovation globale permettant l'intégration à ERP +**

Le conseiller APC :

- Assistance dans la rédaction du cahier des charges (DTG ou autre) et la consultation d'équipes de prestataires
- Appui dans la présentation des conclusions du diagnostic aux propriétaires
- Conseil dans le choix du scénario de travaux à étudier
- Evaluation du potentiel d'intégration dans ERP et soutien de la demande auprès du comité ERP+

JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE ?



***Quel que soit votre stade de réflexion,
celui de vos voisins copropriétaires, de votre syndic :
INSCRIVEZ-VOUS !***

<https://paris.coachcopro.com/>

LE CONFORT D'UNE RÉNOVATION GLOBALE

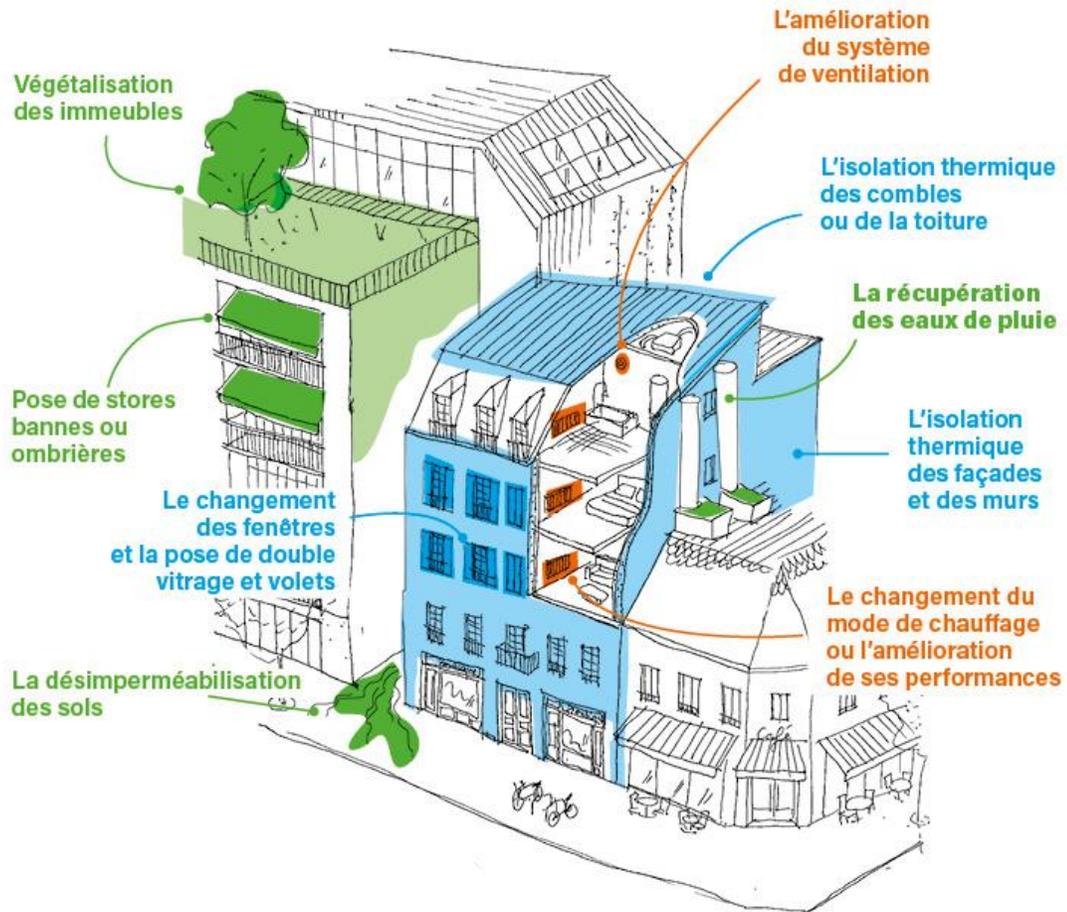


Constance BOGUCKI

Cheffe de projet en charge de l'animation Eco-Rénovons Paris+

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

POURQUOI AGIR DE MANIÈRE GLOBALE ?



Une approche globale permet de :

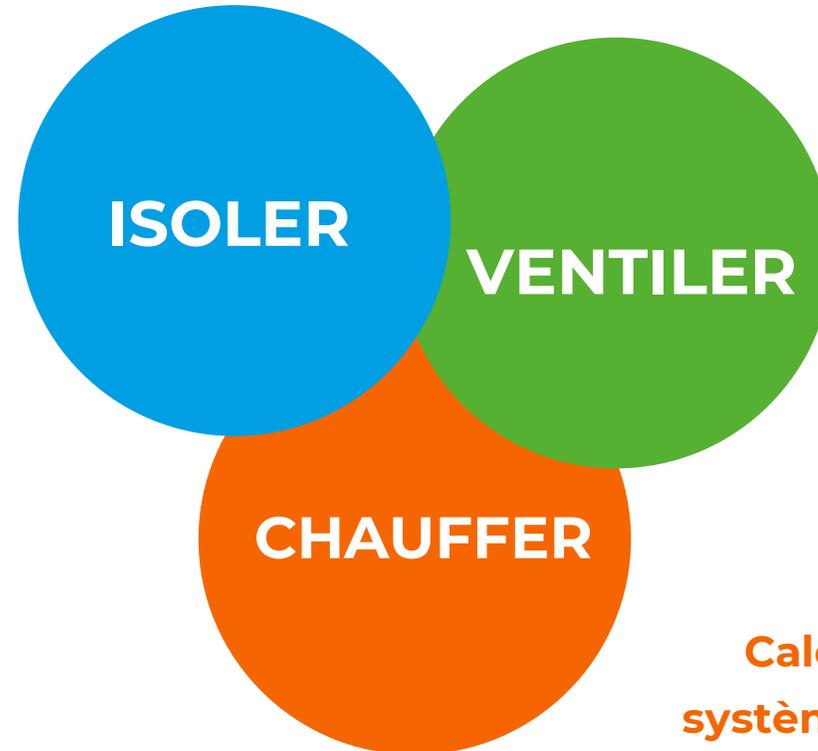
- Définir un projet de travaux cohérent et efficace, en adéquation avec les besoins du bâti et des habitants ;
- Limiter les surinvestissements liés aux travaux exécutés au coup par coup ;
- Limiter les nuisances dans le temps ;
- Mobiliser les aides et prêts les plus avantageux.

LA RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE : C'EST QUOI ?

C'est une stratégie de projet avec TROIS ACTIONS PRINCIPALES DE TRAVAUX à combiner adroitement



Réduire les échanges thermiques entre l'intérieur et l'extérieur
du bâti, éviter les courants d'air et l'effet de paroi froide ou chaude



Assurer **un renouvellement de l'air** à l'intérieur d'un bâti est indispensable pour assurer la santé des occupants et la pérennité du bâti

Calculer la dimension et la puissance du système de production de chaleur en fonction des capacités du bâti en terme d'isolation et de ventilation.

LA RENOVATION GLOBALE : UNE SOLUTION POUR CHAQUE TYPE ARCHITECTURAL

Découvrez d'autres projets réalisés sur Coach Copro !



1893

+48%

2bis rue de Nice 75011

Construction en 1893
36 logements

- ITE des façades cour et pignon en fibre de bois
- Isolation thermique de la toiture
- Amélioration de la ventilation
- Remplacement des menuiseries



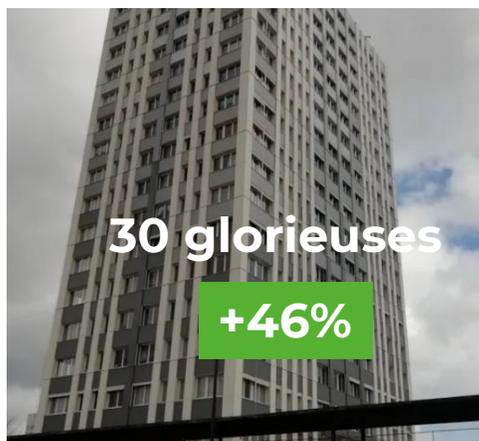
1900 – Bon marché

+32%

1 rue du Pas de la Mule 75004

Construction en 1900
8 logements

- Isolation thermique de la toiture
- Changement de chaudière fioul > gaz
- Remplacement des menuiseries



30 glorieuses

+46%

15 rue Henri Ribiere 75019

Construction en 1974
170 logements

- ITE des façades
- Isolation thermique de la toiture
- Amélioration de la ventilation
- Remplacement des menuiseries



Moderne

+47%

48 RUE DES BERGERS 75015

Construction en 1957
47 logements

- Isolation thermique par l'extérieur des façades
- Changement des menuiseries et traitement de l'amiante
- Amélioration de la ventilation
- Equilibrage des réseaux de chauffage

TROIS ACTIONS A COMBINER

Votre maîtrise d'œuvre vous proposera les meilleures solutions techniques à mettre en œuvre en fonction de vos ambitions et des caractéristiques de votre bâti.

TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER



ISOLER

VENTILER

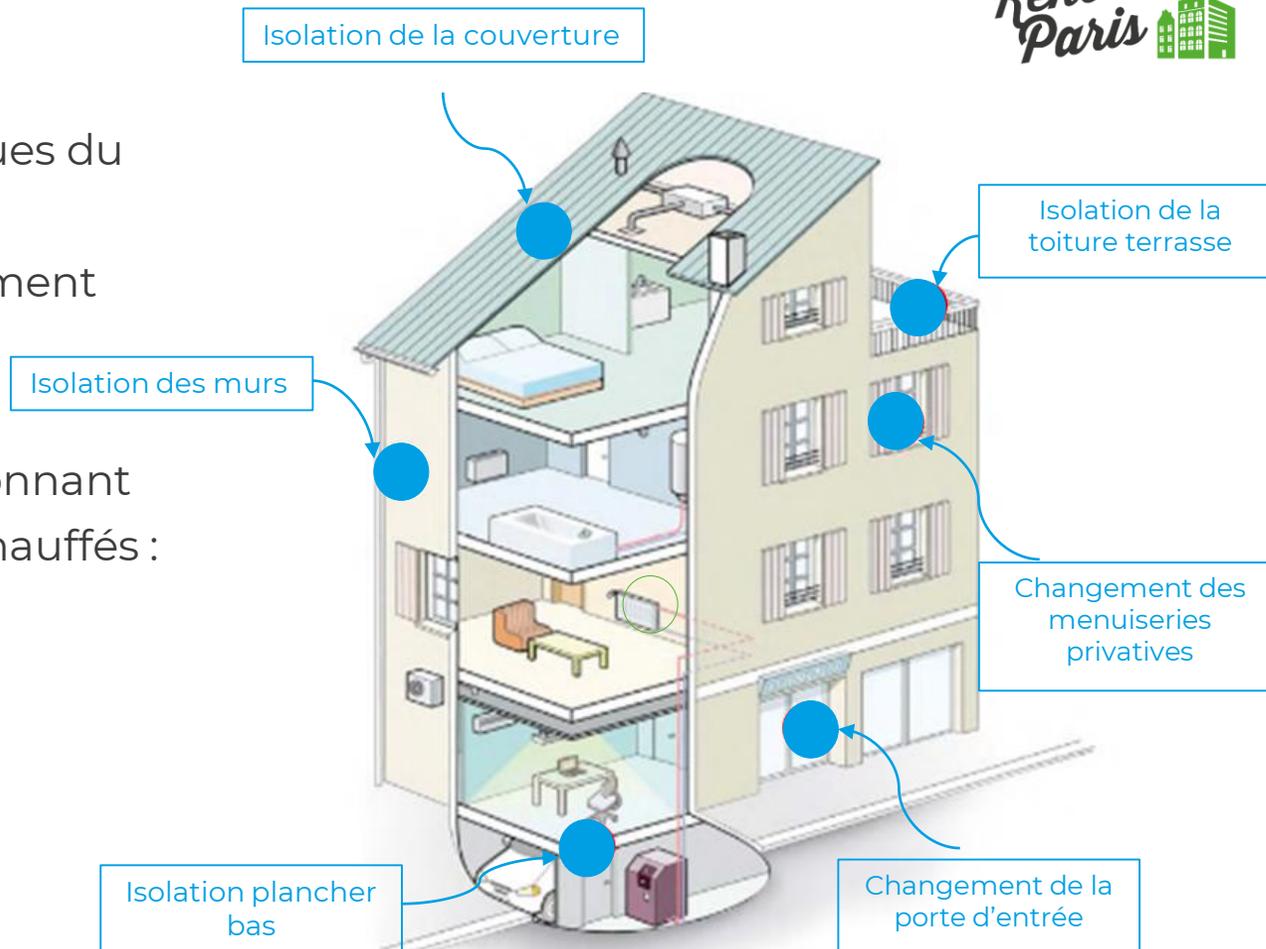
CHAUFFER

Pourquoi isoler ?

- Réduire les déperditions énergétiques du bâti
- Obligation d'isoler en cas de ravalement

Qu'est-ce qu'on isole ?

Toutes les parois opaques et vitrées donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés :



Source image : Région Occitanie

TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER

ISOLER

VENTILER

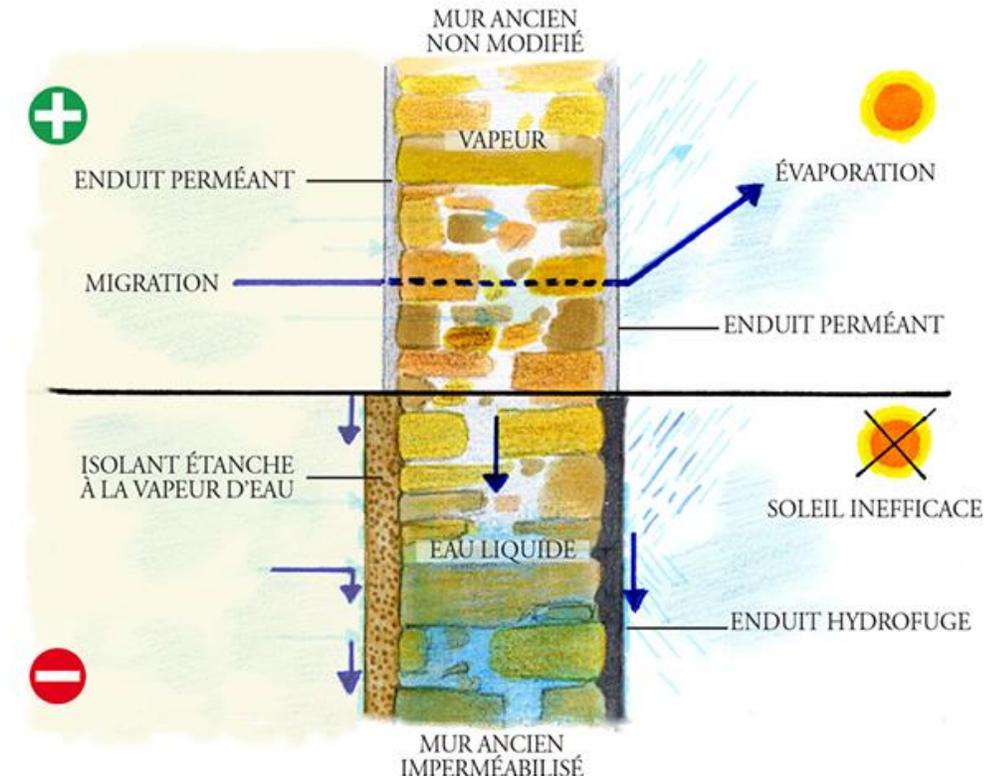
CHAUFFER

Différentes solutions d'isolation en fonction :

- Des caractéristiques hygrothermiques et aérothermiques du bâti
- De la structure
- Des matériaux de l'enveloppe

Grâce à des matériaux isolants adaptés avec des propriétés spécifiques

- Résistance thermique
- Perméabilité à la vapeur d'eau
- Impact carbone



Source image : Espace France Renov' Loire Atlantique

TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER

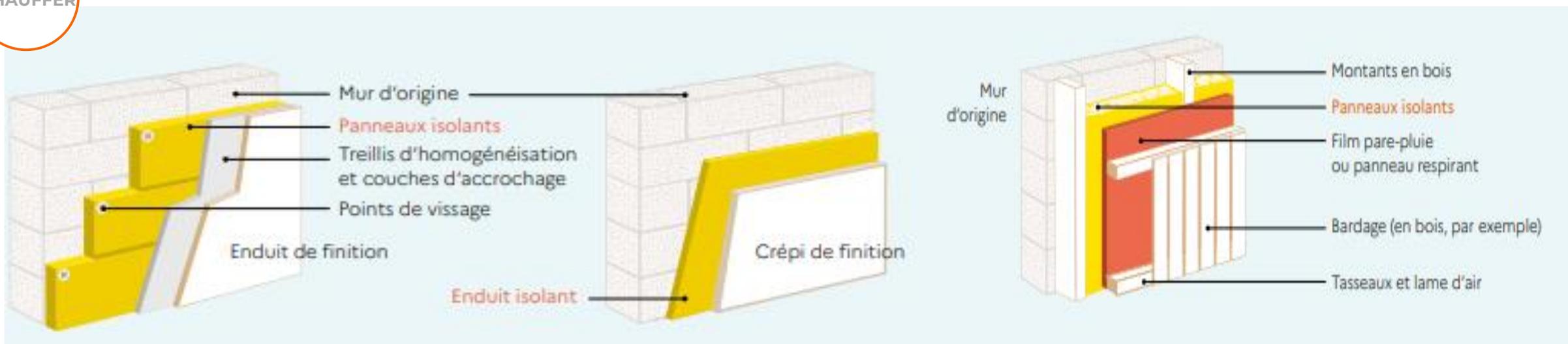


ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Différentes méthodes de mise en œuvre d'une isolation sur les murs extérieurs ou intérieurs :



Pose de panneaux isolants enduits

Pose d'un enduit isolant

Isolation avec bardage de protection

Source image : ADEME

TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER

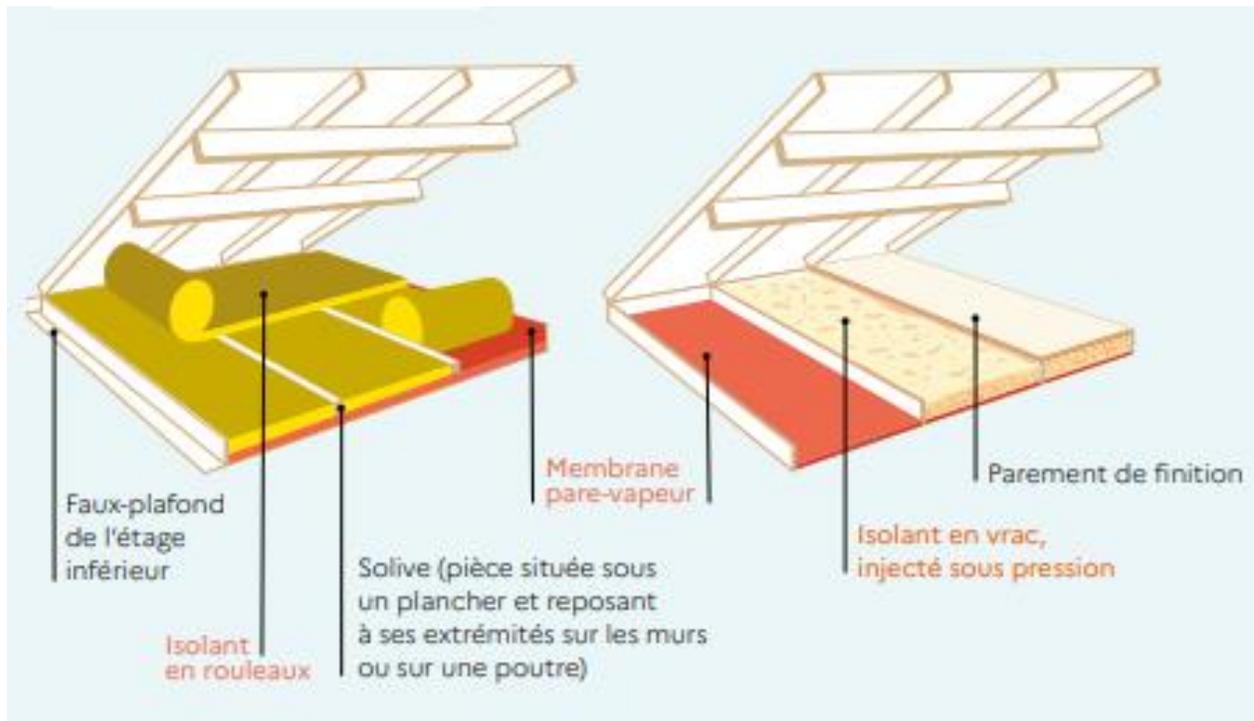


ISOLER

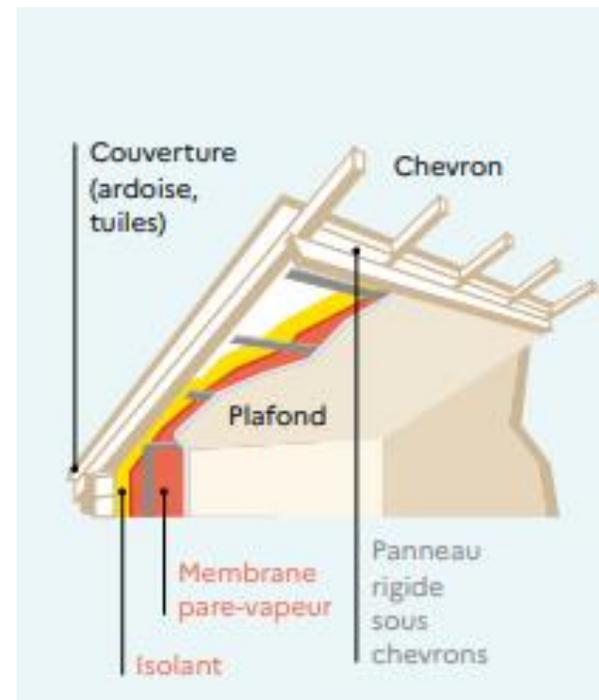
VENTILER

CHAUFFER

Différentes méthodes de mise en œuvre d'une isolation des combles :



Isolation des combles non-aménagées



Isolation des combles aménagées

Source image : ADEME

TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER



ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Il existe une grande variété de matériaux pour isoler :

- Les matériaux biosourcés ou recyclés (chanvre, paille, laine animale, etc.)
- Les matériaux issus de filière pétrochimique (polystyrène, polyuréthane, etc.)
- Les matériaux géosourcés (laine de verre, laine de roche, etc.)

**Prime de la
Ville de Paris sur
les matériaux
biosourcés**



TROIS ACTIONS A COMBINER : 1/3 ISOLER



ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Points de vigilance réglementaire :

Pour réaliser votre projet, des autorisations administratives peuvent-être nécessaires :

La déclaration préalable (DP)

Toute modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment (ravalement, devanture, couverture, fenêtre, etc...) et création de surface de plancher comprise entre 5m² mais et 20m² est soumise à autorisation. Une déclaration préalable de travaux doit être déposée par votre maître d'œuvre auprès de la collectivité.

Si votre copropriété est située dans un périmètre de 500m autour d'un site classé ou inscrit aux monuments historiques, la demande sera également soumise à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Le droit de surplomb (empiètement sur une parcelle voisine)

La loi Climat & Résilience crée un droit de surplomb au bénéfice du propriétaire d'un bâtiment existant qui procède à son isolation thermique par l'extérieur sous certaines conditions de fond précisées par le [CCH, art. L. 113-5-1](#)

La procédure à suivre pour bénéficier de ce droit est définie dans la partie réglementaire du Code de Construction et de l'Habitat.



TROIS ACTIONS A COMBINER : 2/3 VENTILER



ISOLER

VENTILER

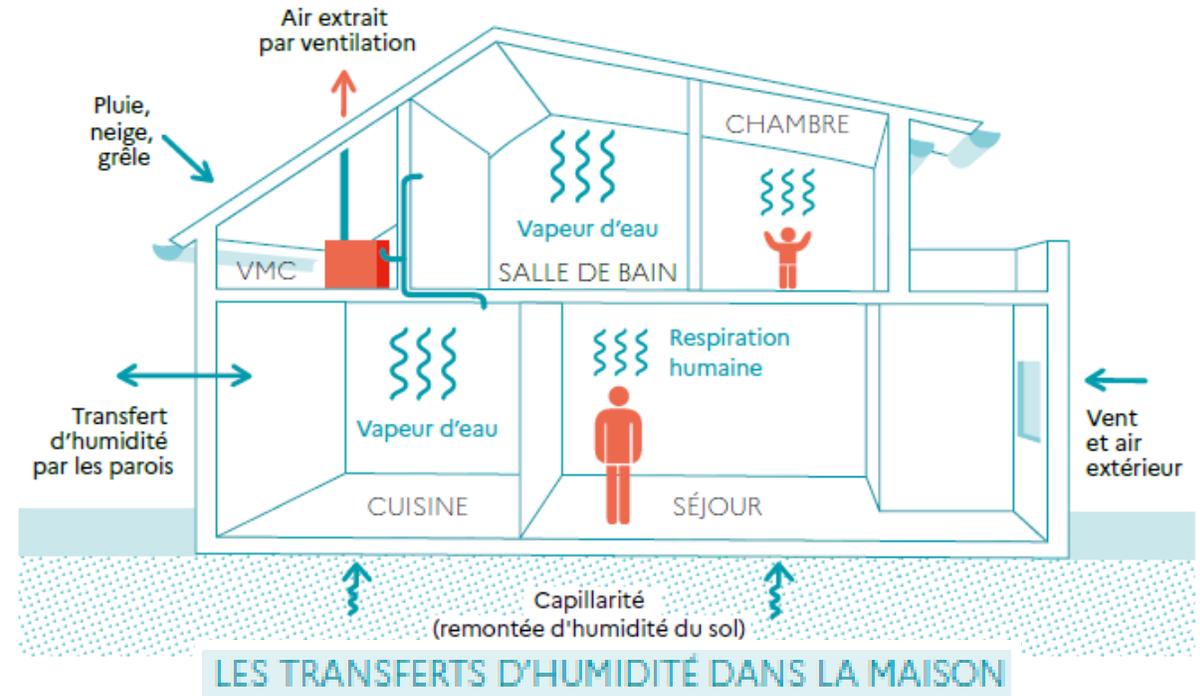
CHAUFFER

Pourquoi ventiler ?

- Renouveler l'air intérieur
- Evacuer les polluants et l'humidité de l'air intérieur
- Assurer le bien-être des habitants et la pérennité du bâti

Quels espaces ventiler ?

- ✓ **Les espaces individuels** : cuisines (obligation), salles de bain (obligation) pièces de vie, chambres, salons.
- ✓ **Les espaces collectifs** : caves, cages d'escalier, combles



Source : ADEME « bien ventiler son logement »

>> Pas d'isolation sans ventilation <<

La performance du système de ventilation est impacté par chaque intervention sur l'enveloppe du bâti et sur son système de chauffe. Il est donc indispensable de veiller à ce que la ventilation lors d'une rénovation énergétique globale

TROIS ACTIONS A COMBINER : 2/3 VENTILER



ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Différentes solutions de ventilation en fonction :

- Des caractéristiques du bâti (surface, isolation, systèmes, etc.)
- Le climat local et l'orientation de la construction
- Existence de dispositifs de sortie et d'entrée d'air (conduits de cheminée, passage de gaine, etc.)

Grâce à des systèmes avec des fonctionnalités spécifiques

- Ventilation naturelle
- Ventilation mécaniques contrôlées
- Ventilation mécanique répartie
- Ventilation par insufflation

TROIS ACTIONS A COMBINER : 2/3 VENTILER



ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Les différents systèmes possibles

La ventilation naturelle



Avantages

- Economique et écologique (ne nécessite pas le recours à l'électricité pour fonctionner)
- Non sonore
- Très peu d'entretiens

Points de vigilance

- Dépendance aux aléas naturels (→ insuffisante et aléatoire)
- **Nuisances sonores ?**
- Entrée d'air froid
- Air non filtré

TROIS ACTIONS A COMBINER : 2/3 VENTILER

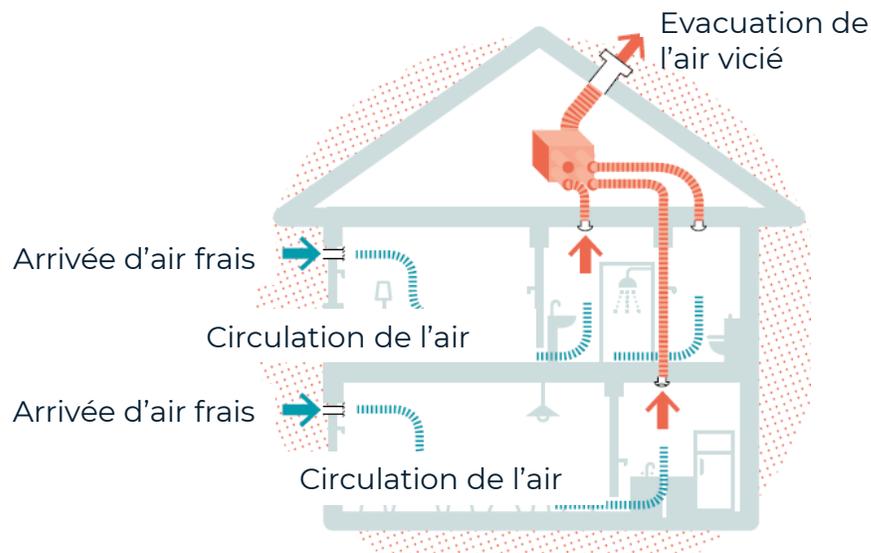
ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Les différents systèmes possibles : la ventilation mécanique contrôlée

VMC simple flux



Arrivée d'air naturelle et évacuation motorisée

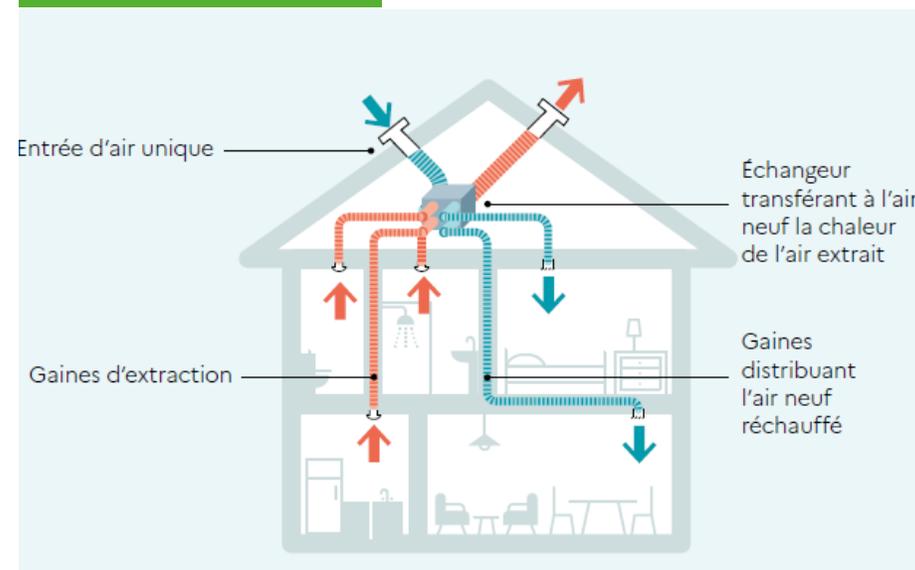
Les +

- Flux d'air toujours assuré quelque soit les conditions (vent, humidité, nombre d'occupants, etc.)
- Il existe aussi des hygroréglables, débit d'air adapté au taux d'humidité intérieur

Les -

- Nuisances sonores

VMC double flux



Récupération de la chaleur de l'air intérieur vicié

- Economie d'énergies
- Possibilité de refroidir l'air
- Filtration de l'air entrant
- Peu de nuisances sonores
- Coûteux à l'installation et à l'entretien
- Installation sensible

TROIS ACTIONS A COMBINER : 2/3 VENTILER

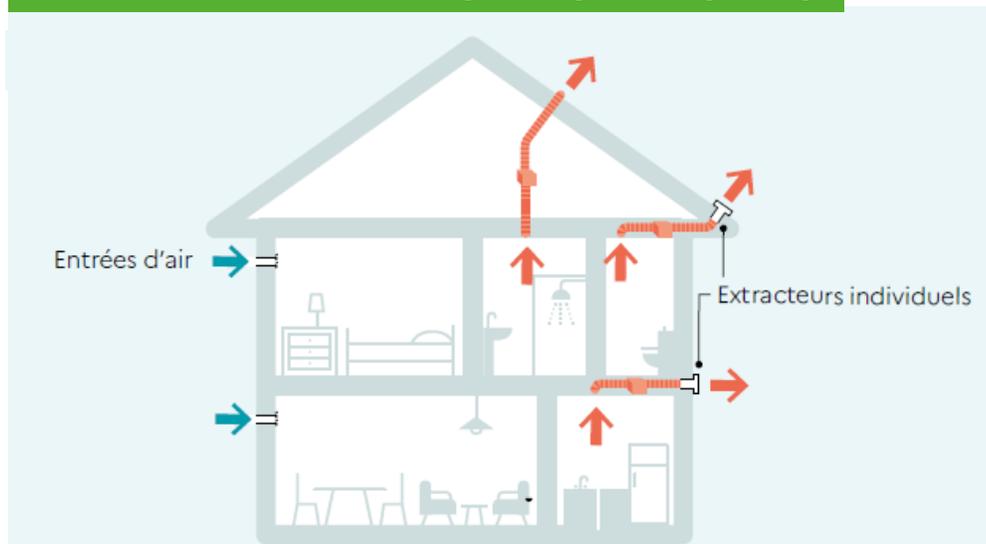
Les différents systèmes possibles : la ventilation mécanique contrôlée

ISOLER

VENTILER

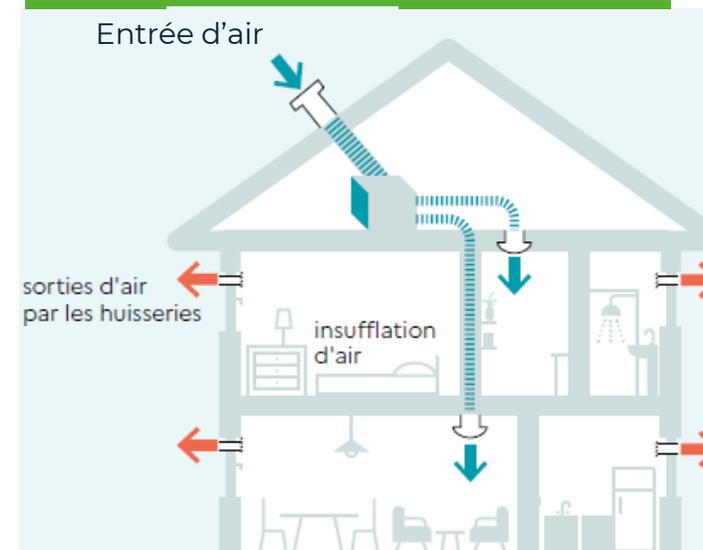
CHAUFFER

La ventilation mécanique répartie (VMR)



Aérateurs/ventilateurs individuels dans les pièces humides

Ventilation par insufflation (VI)



Mécanisme d'introduction d'air neuf

- Les +**
- Contraintes techniques d'installation
 - Entretien

- Les -**
- Groupes d'extractions de l'air visibles
 - Nuisances sonores des ventilateurs

- Air entrant filtré
- Possibilité de préchauffer l'air entrant

- Entretien
- Pas adapté à tous les types de construction
- Maîtrise du balayage de l'air est incertaine
- Coût installation

TROIS ACTIONS A COMBINER : 3/3 MIEUX SE CHAUFFER



ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Pourquoi améliorer son système de chauffage ?

- Améliorer le confort thermique des logements
- Réduire les coûts liés à l'entretien et aux dysfonctionnements répétés
- Réduire ses consommations énergétiques et donc sa facture

Comment améliorer son système de chauffage ?

- Agir sur la performance de son système à trois niveaux possibles (génération de chaleur, distribution, émission)
- Envisager des modes de chauffage avec des énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, poêle à bois, réseau de chaleur urbain, ...)



COMMENT AMELIORER SON SYSTEME DE CHAUFFAGE ?



Les différentes interventions possibles



→ Remplacer le système de production de chaleur

pour qu'il soit plus performant et pourquoi pas alimentée par des énergies renouvelables.



→ Remplacer les émetteurs

pour améliorer l'efficacité globale et agir sur le confort.

→ Isoler les réseaux de distribution de la chaleur

pour éviter les déperditions de chaleur durant son parcours dans l'ensemble des canalisations.



→ **Obligatoire au 1^{er} janvier 2027**



→ Installer des systèmes de régulation et de programmation

pour s'adapter aux besoins des occupants et optimiser sa consommation. Une régulation par appartement voire par pièce peut compléter la régulation centrale.

→ **Obligatoire au 1^{er} janvier 2027**



→ Entretenir et régler les installations

pour le fonctionnement durable des installations, en sécurité, et des économies d'énergies

→ **Obligatoire 1 fois par an**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-energie-deau/chauffage-gaz-comment-faire-economies>

Source image : <https://ecoplus67.fr/calorifugeage/> ; <https://www.pngegg.com/fr/png-ezkb>

TROIS ACTIONS A COMBINER : 3/3 MIEUX SE CHAUFFER



ISOLER

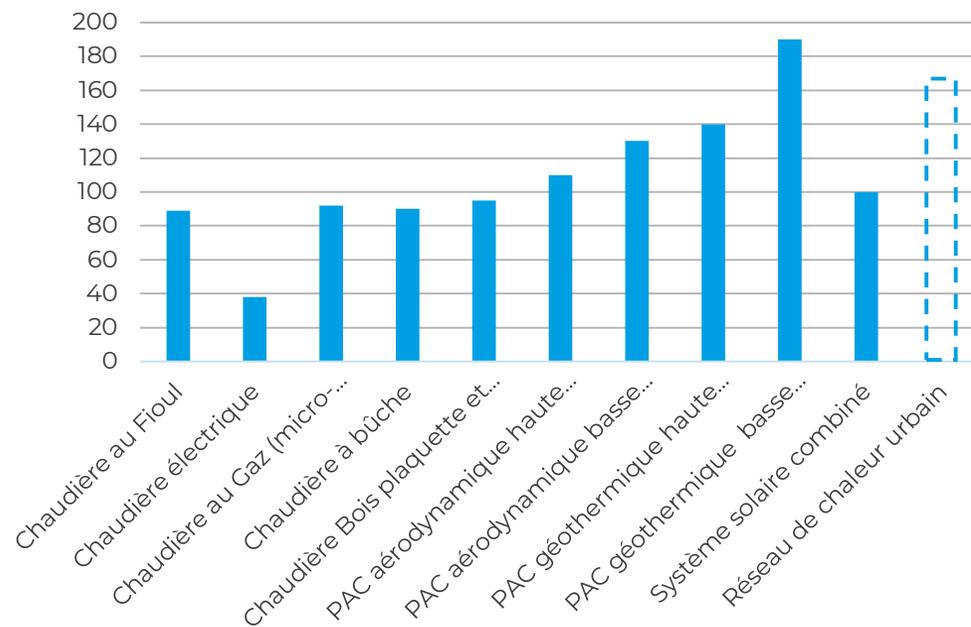
VENTILER

CHAUFFER

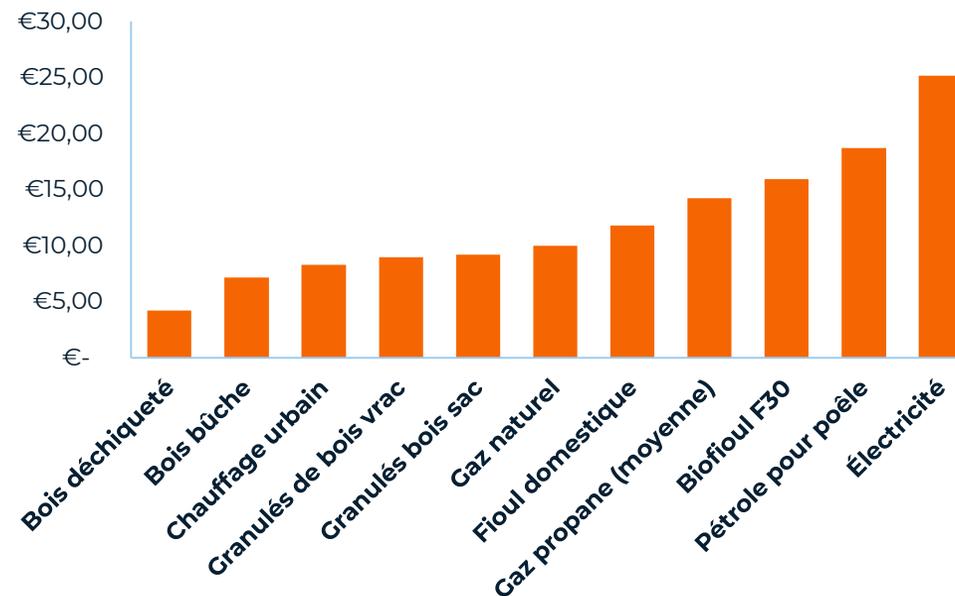
CHOISIR UN SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE EN FONCTION :

- Des conditions techniques de mise en œuvre de l'installation
- Du rendement / de la puissance su système de production
- Du coût de l'énergie pour faire fonctionner mon installation

Rendement sur énergie primaire*



Prix des énergies en centimes/kWh (données février 2024)



TROIS ACTIONS A COMBINER : 3/3 MIEUX SE CHAUFFER



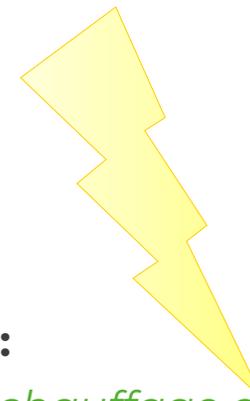
ISOLER

VENTILER

CHAUFFER

Différents systèmes de production de chaleur en fonction de l'énergie utilisée

- Les chaudières collectives à condensation (fioul, gaz, bois)
- La chaudière électrique
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain
- Les pompes à chaleur (Air/Eau ; Sol/Eau ; Sol/Air)
- Le solaire thermique



Quelques points réglementaires concernant les systèmes :

- Obligation du raccordement CPCU *pour les bâtiments au chauffage collectif qui remplacent une installation de chauffage avec une puissance supérieure à 100kW - si la parcelle cadastrale est située à moins de 60m du réseau de chaleur.*
- Interdiction d'installation de chaudière au fioul depuis le 1^{er} juillet 2022

Pour aller plus loin



Guide de l'Ademe

- Bien ventiler son logement : <https://librairie.ademe.fr/ged/7180/guide-bien-ventiler-logement-202307.pdf>
- Isoler sa maison : <https://librairie.ademe.fr/cadic/6488/guide-pratique-isoler-sa-maison.pdf>
- Adapter le solaire thermique : <https://librairie.ademe.fr/cadic/7736/guide-adopter-solaire-thermique.pdf>
- Changer son chauffage : <https://librairie.ademe.fr/ged/6566/guide-changer-son-chauffage-0423.pdf>

L'Agence Parisienne du Climat :

- Agenda des évènements : <https://www.apc-paris.com/agenda/>

Rendez-vous Corpo et Solutions pro :

- Isolation en biosourcé en copropriété : <https://www.youtube.com/watch?v=AjLCuOCPBFs>
- La ventilation en copropriété : <https://www.youtube.com/watch?v=uUe7ToEmCoM>
- Energies de chauffage en copro : https://www.youtube.com/watch?v=c-EjzRv_UEM
- RCU de Paris, conditions et avantage : https://www.youtube.com/watch?v=52ND1Td_ij8
- Pilotage prédictif et maîtrise du chauffage : <https://www.youtube.com/watch?v=HhFzAqB5c94>

Les BD du Café Climat :

- La sobriété en 20250 : <https://www.apc-paris.com/ressources/bande-dessinee-la-sobriete-energetique/>

EXEMPLE D'UNE COPROPRIÉTÉ ACCOMPAGNÉE PAR ERP+



9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005

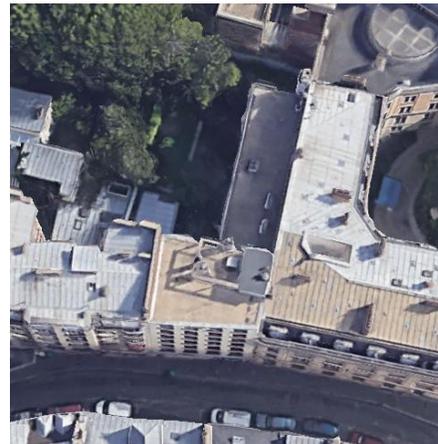
EXEMPLE D'UNE COPROPRIÉTÉ RÉNOVÉE ERP+

9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005



Caractéristiques de l'immeuble

- 30 logements – 7 4P + 22 ST + 1 loge
- 2 bâtiments
- Construction en 1966
- Production chauffage et ECS : collectif gaz

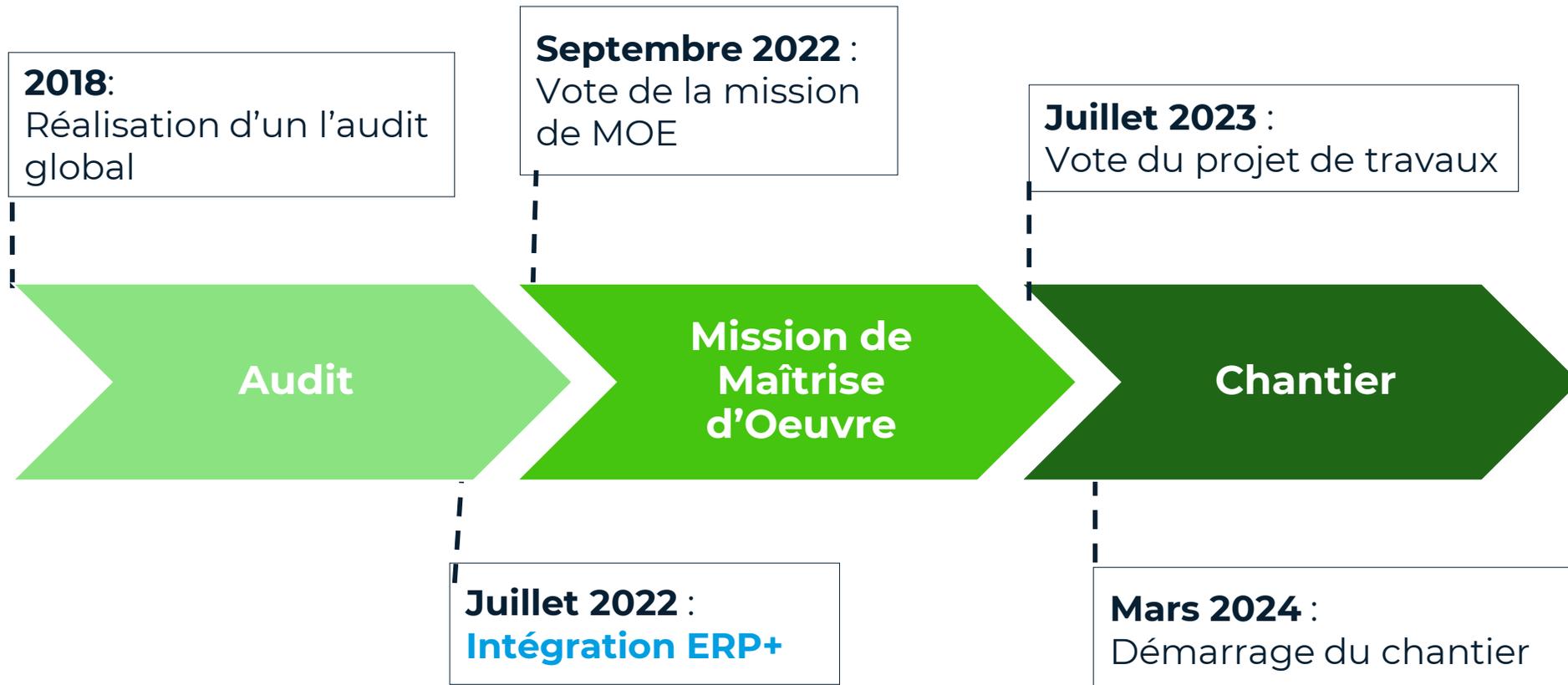


TEMOIGNAGE D'UNE COPROPRIÉTÉ RÉNOVÉE ERP+

9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005



Les étapes du projet



TEMOIGNAGE D'UNE COPROPRIÉTÉ RÉNOVÉE ERP+

9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005



Programme de travaux :

- ITE des façades sur cour et isolation des planchers bas des caves
- Remplacement des chaudières collectives gaz par des chaudières à condensation, équilibrage du réseau de chauffage, mise en place de robinets thermostatique, calorifugeage des réseaux CH et EC en caves
- Installation d'une ventilation mécanique basse pression hygroréglable de type B
- Remplacement des menuiseries privatives et mise en place d'occultations extérieures

Coût des travaux : 735 611€ TTC (honoraires compris)

**Gain énergétique
46%**

Maîtrise d'œuvre : *DE GABRIELLI Architecte et POUGET Consultants*

TEMOIGNAGE D'UNE COPROPRIÉTÉ RÉNOVÉE ERP+

9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005



Aides mobilisées

Aides performancielle (Ville de Paris) 106 590€

→ Aide socle : 106 590€

→ Primes : NON

**Taux de financement :
48 %**

Ma PrimeRénov' Copropriété (Anah) 246 807€

→ Aide socle : 159 307 €

→ Prime copropriété fragile : 75 000€

→ Prime précarité énergétique : 12 500€

Ingénierie financière : SOLIHA Grand Paris

TEMOIGNAGE D'UNE COPROPRIÉTÉ RÉNOVÉE ERP+

9 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005



Photos avant travaux



Photos après travaux



DES QUESTIONS ???

Prenez contact dès maintenant avec l'Agence Parisienne du Climat



En vous inscrivant sur la plateforme CoachCopro
via www.ecorenovonsparis.fr





ANNEXES

LES ACTEURS D'UN PROJET DE RENOVATION ÉNERGETIQUE



Définitions

Maître d'ouvrage (MOA) : Syndicat de copropriétaire et syndic

Bureau d'étude thermique (BET) : Il réalise l'audit énergétique ou le diagnostic technique global

Maître d'œuvre (MOE) : Il organise, pilote et coordonne le travail des entreprises qui réalisent les travaux. Il est responsable de la bonne exécution des travaux. Il est souvent l'architecte du projet

Entreprises travaux : elles exécutent les travaux sous la direction du maître d'œuvre

Opérateur ou Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) : personne qui accompagne le MOA dans la réalisations des études nécessaires à un projet

- Interlocuteur privilégié du MOA
- Conseil indépendant des acteurs du marché
- Accompagnement à l'ordonnancement du projet
- Assistance à la maîtrise des risques

L'opérateur ne réalise pas
une mission de maîtrise
d'œuvre

VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS ERP+

Une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par l'opérateur de la Ville



Animation et communication



- Présentation du dispositif ERP+, des travaux recevables et des aides mobilisables
- Appui dans le pilotage du projet (planning, interface avec les professionnels..)
- Appui dans la communication auprès des copropriétaires

Financier et administratif



- Etude de l'éligibilité collective et individuelle aux aides publiques
- Réalisation des plans de financement de la copropriété et de chaque copropriétaire
- Appui à la préparation des Assemblées Générales
- Montage, dépôt et suivi des demandes d'aides publiques (accords de principe, engagement, acomptes et paiement)

Technique



- Conseil sur le choix des professionnels et les orientations du projet
- Vérification de la conformité des devis aux exigences des financeurs
- Appui dans les demandes d'autorisations administratives et le suivi du chantier

QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (1/6)



Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034

Interdiction de mise en location des passoires thermiques (Loi Climat et résilience, 22 aout 2022)



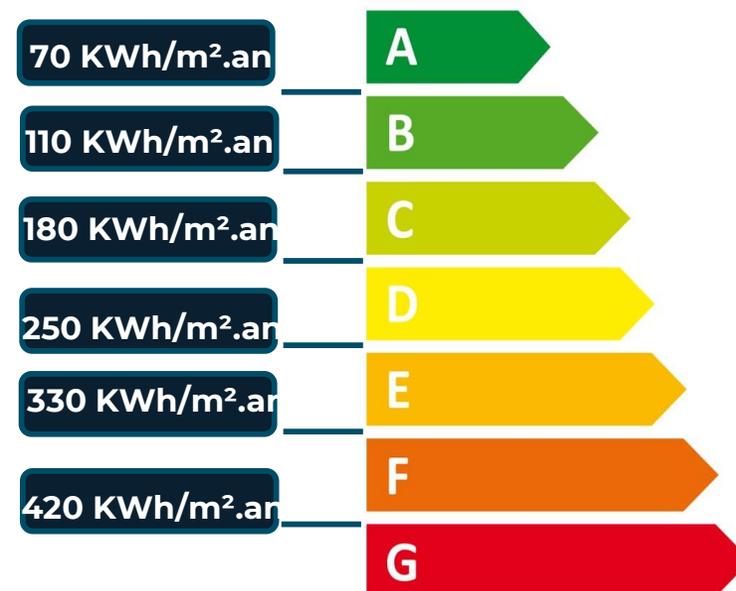
INTERDICTION DE LOUER

1^{er} janvier 2023 : ≥ 450 KWh/m².an

1^{er} janvier 2025 : ≥ 420 KWh/m².an

1^{er} janvier 2028 : ≥ 330 KWh/m².an

1^{er} janvier 2034 : ≥ 250 KWh/m².an



QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (2/6)



Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034

1^{er} janvier 2025 : Le locataire pourra demander une mise en conformité énergétique du bien.

Il existe des exceptions... *art. 160 loi climat et résilience L111-11*

- Des contraintes architecturales et patrimoniales peuvent faire obstacle aux projets de travaux.
- Impossibilité technique d'atteindre le seuil minimal de gain énergétique.
- Pour les projets nécessitant un accord de la copropriété et refusés en AG.

Mais le propriétaire sera soumis à la baisse ou au gel du loyer et devra parfois accorder des dommages et intérêts au locataire (mise en application : étiquette G : 2025 / étiquette F : 2028 / étiquette E : 2034)

QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (3/6)



Le DPE collectif

Qu'est ce que le DPE ?

Le contenu du DPE collectif est précisé à l'article 11 de l'arrêté du 31 mars 2021 :

- Indication de la consommation du bâtiment, des dépenses énergétiques annuelles et des émissions de gaz à effet de serre.
- Une étiquette énergie et climat, qui peut varier de A (le meilleur classement possible) à G (la moins bonne des notes possibles).
- Description des conditions initiales du bâtiment : caractéristiques architecturales, système de chauffage, production d'eau chaude, éclairage, etc.
- Recommandations de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

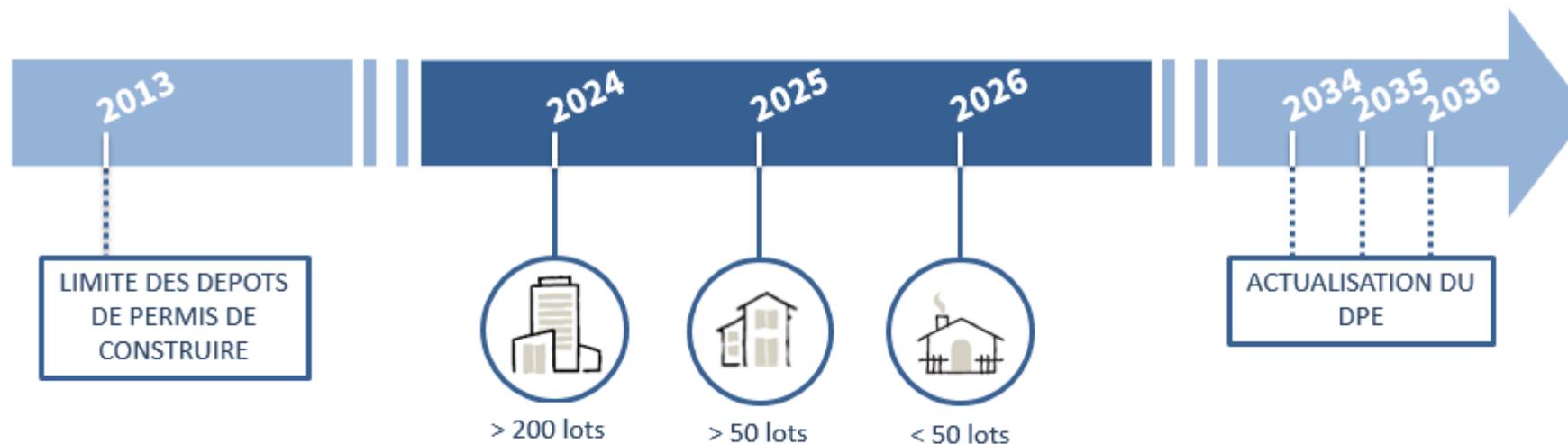
QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (4/6)



Le DPE collectif

Le DPE est **obligatoire pour toutes les copropriétés** dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} janvier 2013. Ce DPE devra être **actualisé tous les 10 ans**, exception faite lorsqu'un diagnostic réalisé après le 1^{er} juillet 2021 établi au bâtiment la classe A, B ou C.

Article 158 - loi Climat et Résilience



QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (5/6)



Le PPT

Qu'est ce que le PPT ?

Le contenu du PPT est précisé à l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il est réalisé à partir d'une analyse du bâti ainsi que l'éventuel DPE ou DTG déjà réalisé :

- Liste des travaux
- Estimation du niveau de performance énergétique
- Estimation sommaire du coût des travaux et leur hiérarchisation
- Proposition d'échéancier des travaux à réaliser dans les 10 ans

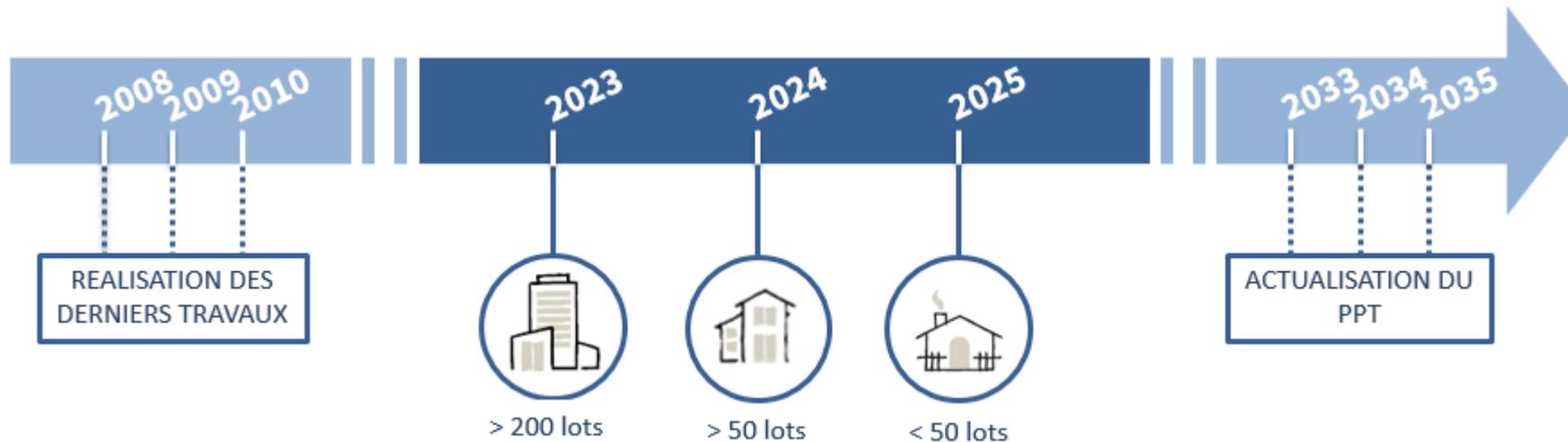
QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ? (6/6)



Le PPT

Le PPT est obligatoire pour toutes les copropriétés ayant réceptionné les travaux depuis plus de 15 ans. Ce PPT devra être actualisé tous les 10 ans.

Article 171 modifie l'art. 14-2 de la loi du 10 juillet 1965



QUELLES AIDES MOBILISABLES ? (1/7)

Les principales aides publiques collectives pour la rénovation globale



	 MPR COPRO	 Aide performancielle
Conditions	<p>Projet de rénovation avec un gain énergétique minimal de 35%</p> <p>Être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Réaliser les travaux avec une entreprise ou un artisan certifié reconnu garant de l'environnement (RGE)</p> <p>Effectuer la demande avant la signature des ordres de service</p>	<p>Bénéficiaire du programme ERP+</p> <p>Réaliser un projet permettant un gain minimum de 15%</p> <p>Remplir les critères sociaux exigés</p>
Travaux éligibles	Travaux d'amélioration énergétique conformes à la réglementation et travaux induits.	Travaux d'amélioration énergétique conformes à la réglementation, hors équipements de production de chauffage, de refroidissement et d'Eau Chaude. Et travaux induits.
Taux de financement	<p>30% des travaux « recevables » plafonnée à 25 000 € par logement.</p> <p>Bonification du taux si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gain énergétique est supérieur ou égal à 50% - Sortie de passoire (F et G) si atteinte étiquette D minimum après travaux - Copropriétés « dites » fragiles 	<p>10 à 35% du montant HT des travaux subventionnables selon la performance du projet (gain généré par le système de chauffage pris en compte même s'il n'est pas subventionnable), sur des plafonds de travaux par lot compris entre 5 000€ et 25 000€ HT.</p> <p>Primes complémentaires pour l'intégration de postes environnementaux non énergétiques (végétalisation, gestion des déchets, EnR, BBC, matériaux biosourcés et îlot de fraîcheur).</p>

QUELLES AIDES MOBILISABLES ? (2/7)



L'aide au syndicat de la ville de Paris : AIDE PERFORMANCIELLE

Qu'est ce que l'aide performancielle de la Ville de Paris ?

Une aide collective aux travaux de rénovation énergétique et environnementale « progressive » en fonction du niveau de performance du projet, qui peut être complétée par des primes environnementales*.

Qui peut en bénéficier ?

- Etre accompagné par le dispositif d'animation du PIG Eco-Rénovons Paris+
- **Gain énergétique projeté après travaux d'au moins 15%**
- **75% des lots** principaux de la copropriété doivent être **destinés à l'habitation**
- **70% de réponse à l'enquête d'éligibilité** de la part des propriétaires de logements (occupants et bailleurs)
- La copropriété répond aux **critères sociaux**

*lots de fraîcheur, installation d'équipement EnR ou de récupération ou raccordement au réseau de chaleur urbain, atteinte niveau BBC, utilisation de matériaux biosourcés, gestion des déchets

QUELLES AIDES MOBILISABLES ? (3/7)



L'aide au syndicat de la ville de Paris : AIDE PERFORMANCIELLE

Niveau d'aide	Gain énergétique ⁽¹⁾	Taux d'aide max (sur HT)	Copropriété de 20 lots d'habitation et moins Plafond de travaux par lot	Copropriété de plus de 20 lots d'habitation	
				Plafond de travaux/logement (bâtie avant 1948) ⁽²⁾	Plafond de travaux/logement (bâtie après 1948) ⁽²⁾
N1	15% ≤ gain < 25%	10%	25 000 € HT	15 000 € HT	5 000 € HT
N2	25% ≤ gain < 35%	20%	25 000 € HT	15 000 € HT	10 000 € HT
N3	35% ≤ gain < 40%	20%	25 000 € HT	20 000 € HT	15 000 € HT
N4	40% ≤ gain < 50%	30%	25 000 € HT	25 000 € HT	20 000 € HT
N5	50% ≥ gain	35%	25 000 € HT	25 000 € HT	se référer au plafond N4

(1) En cas de travaux réalisés par tranche, le gain est calculé à partir des performances énergétiques de la copropriétés à l'entrée dans le dispositif

(2) En cas de travaux réalisés par tranche, le plafond à prendre en compte doit être réduit du montant des travaux déjà financés.

QUELLES AIDES MOBILISABLES ? (4/7)

L'aide au syndicat de la ville de Paris : PRIMES ENVIRONNEMENTALES



Objectif	Taux d'aide	Plafond de travaux pris en compte	Prime par copropriété
Ilot de fraîcheur	de 30 à 50%	60 00 € /copropriété + 100€/m ² au-delà de 200m ²	
Installation d'équipements EnR et R et raccordement CPCU ⁽³⁾	25 %	4 000 € par lot d'habitation	
Matériaux Biosourcé ⁽³⁾	50 %	4 000 € par lot d'habitation	
Niveau du label BBC rénovation ou Effinergie rénovation ⁽⁴⁾			25 000 €
Gestion des déchets ⁽⁶⁾			5 000 €

(3) Les installateurs ainsi que les matériels installés doivent justifier de labels reconnus (Quali'PV, Quali'Sol, Quali-PAC, Qualit'EnR, etc.).

(4) Les Labels doivent être délivrés par un organisme accrédité par le Cofrac.

(6) Le projet de gestion des déchets doit, a minima, permettre la mise en œuvre du tri sélectif.

QUELLES AIDES MOBILISABLES ? (5/7)



Les aides individuelles de la ville de Paris

Quelles conditions ?



Être propriétaire occupant
de son logement



Être éligible à
MaPrimeRénov' Copro
(gain énergétique \geq 35%)



Être éligible aux
primes individuelles de l'Anah

Quels compléments ?

Un **taux de financement** de la quote-part travaux recevable HT **jusqu'à 100 % (POTM) et 85 % (POM)**

QUELLE AIDES MOBILISABLES ? (6/7)

Les autres aides



Certificats d'Economie d'Energies (CEE)	
Conditions	Réaliser des travaux d'économie d'énergies respectant des exigences de performances minimales. Réaliser les travaux avec une entreprise ou un artisan certifié RGE Effectuer la demande sur la base de devis non signés
Travaux éligibles	Equipements du catalogue des fiches d'opérations standardisées actuellement en vigueur. Consulter le catalogue des fiches d'opérations standardisées
Taux de financement	Le montant de l'aide varie en fonction du fournisseur d'énergie, de la nature des travaux et des économies d'énergie calculées. La quantité d'énergie économisée (en kwh cumac) pour chaque type de travaux est définie par l'Etat . Le montant accordé au particulier en échange de sa facture pour chaque KWh cumac économisé est quant à lui décidé par l'obligé . Montant de l'aide <u>variable en fonction du marché</u> au moment de la mise en concurrence.

QUELLE AIDES MOBILISABLES ? (7/7)

L'exonération de la taxe foncière



Qu'est ce que l'exonération de la Taxe Foncière dans l'ancien ?

Votée par le Conseil de Paris de décembre 2022, elles seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2024** dans les conditions fixées par la loi.

Sont éligibles

- Les locaux d'habitation **achevés avant le 1^{er} janvier 1989** qui ont fait l'objet de **travaux de rénovation énergétique**
- L'exonération est de **100%** (hors TEOM) sur une période de **3 ans** suivant la date d'achèvement des travaux

Quelles conditions ?

- Être propriétaire et assujetti à la TF
- Réaliser des travaux énergétiques d'un montant de **10 000 € sur 1 an** ou de **15 000 € sur 3 ans** hors coût de la main d'œuvre